

# Un « Nobel » d'économie radicalisé !

**Peut-on être contre le commerce d'organes ? Ce n'est guère moral, répond Jean Tirole, économiste distingué par la banque de Suède (faux « Nobel »).**

« On ne peut se targuer de moralité quand on est contre le commerce des organes », a déclaré Jean Tirole dans un récent discours. Pourquoi ? Parce que l'interdiction de vendre son rein limite les donations, condamnant ainsi chaque année des milliers de personnes à mourir faute de donneurs. Le commerce ou la vie : voilà l'injonction. La morale se réduit à une arithmétique. Peu importe la qualité des receveurs : il est plus moral de prolonger la vie de deux dictateurs octogénaires plutôt que celle d'un enfant.

Passons sur la provocation et remettons d'abord le problème à l'endroit : c'est la maladie qui tue et non l'absence de commerce légal car rien ne permet de dire que la légalisation de ce commerce permettrait de « sauver » tous les malades. Et ce qui s'échange à travers le commerce des organes, ce n'est pas l'évitement de la mort (une sorte de vie éternelle) mais des années de bonne (ou meilleure) vie pour l'acheteur contre des années de vie dégradée pour les vendeurs.

Pour imposer ce marché comme une solution morale, Tirole emploie deux procédés : le raccourci et l'amalgame. Le raccourci consiste à partir d'un problème réel (pas assez de reins pour tous les malades) pour imposer une solution unique, celle du marché. La plupart des pays interdisent le commerce des organes mais autorisent leur don dont la réglementation pourrait sans doute être améliorée. Mais rien ne permet de dire que le commerce permettrait d'obtenir toujours plus que les dons. Pour le sang, des études ont ainsi montré l'inverse.

L'amalgame consiste à prendre un exemple choc, celui d'un organe vital, pour généraliser l'injonction de marché à l'ensemble des organes. Il faut d'abord rassurer notre ayatollah du marché : il existe un commerce des organes. Un marché noir, informel, illégal mais moral, selon les critères de Tirole. On y trouve

sang, foies, reins, globes oculaires, dents, mains, peau, scalp. . . Tous ces organes ne sont pas vitaux. On peut vivre avec un seul œil, une seule main, ou même aveugle et totalement manchot. C'est vrai pour les acheteurs comme pour les vendeurs. Où se situe alors la supériorité morale du marché ? Sinon dans le fait de permettre aux plus offrants de se procurer ces organes auprès des plus nécessiteux au prix pour ces derniers d'une mutilation physique et d'une souffrance psychologique. La hausse supposée du nombre de vendeurs ne réside pas dans la prétendue supériorité du marché, mais dans l'existence d'inégalités extrêmes. Notre « Nobel » d'économie réclame la liberté de toujours pouvoir en tirer parti (1) : voilà sa « morale ».

Reste la question du consentement des vendeurs. Connue pour ses travaux sur le « bon » fonctionnement des marchés, Tirole identifie ici deux conditions : que les vendeurs soient majeurs et bien informés. Mais il néglige (ou ignore) le fait que, selon les études disponibles, la plupart des vendeurs d'organes sont analphabètes. Un petit vademecum du mutilé devrait sans doute suffire. C'est bon pour la morale.

**Pierre Concialdi** – Texte paru dans « Siné Mensuel » N° 53 de mai 2016 (p. 12) et gracieusement fourni à [L'ÉclairCit](#) par son auteur.

(1) Y compris – cela intéressera la camarade Isabelle Alonso – dans le fait de « vendre » son corps dans la prostitution.